



LE COMITE DE DIRECTION DE LA POLICE DU CHABLAIS VAUDOIS

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 27 avril 2023, le Conseil intercommunal de la Police du Chablais vaudois a adopté le préavis suivant :

2023-01 - Rapport de gestion et comptes 2022 et a décidé :

D'ADOPTER les comptes 2022 de l'Association Police du Chablais vaudois arrêtés au 31 décembre 2022 et d'en donner décharge au Comité de Direction pour sa gestion.

Les électeurs peuvent consulter cette décision auprès du Greffe municipal de chaque commune. Elle n'est pas susceptible de référendum (art.107 al.2 let.e LEDP).

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Diane Morattel
Présidente

Jean-Luc Duroux
Secrétaire

Aigle, le 27 avril 2023